

| Descripteurs du BEE auxquels l'OE contribue | Enjeux écologiques auxquels l'objectif répond  | Objectif général   | Objectif particulier   | Autres descripteurs auxquels l'OE contribue  | Caractéristiques du milieu marin et/ou impacts concernés   |   |  | Politique existante en lien avec l'OE   |   |  |  |
|---|--|--|--|--|--|---|--|---|---|--|--|
|   |  |  |  |  | EI (EE, PI):<br>indiquer quel(s) item(s) de l'évaluation initiale est (sont) concerné(s)   |   |  | National et supra national  | SRM   |  |  |
| Di  |  |  |  |  | EE   | PI  | AES  |   |   |  |  |
| D1  | Maintien de la biodiversité et de la fonctionnalité des milieux marins   | Protéger les habitats et espèces ayant un rôle clé dans l'écosystème   |  | D2, D3, D4, D5, D6, D7   | Partie 2 - I. description des différents biotopes, II. caractéristiques biologiques et biocénoses  | tous les items                                | tous les items   | Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), Convention OSPAR, Grenelle de la mer, Directive Habitat Faune Flore (DHFF)  | Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE LB) Loire Bretagne (D8A1 à 4, 8B1, 8B2, 8C1), schéma de référence des dragages du Finistère, charte des espaces côtiers bretons, plan de gestion du parc naturel marin d'Iroise (PNMI) |  |  |
|   |  | Protéger les espèces et habitats rares ou menacés  |  |  |  |   |  | SNB, Convention sur la Diversité Biologique (CDB), Grenelle 1, Grenelle 2, code de l'environnement, Grenelle de la mer, Convention OSPAR, DHFF  | plan de gestion du PNMI   |  |  |
|   |  | Préserver durablement les espèces et habitats communs à l'échelle de la SRM (y compris leurs fonctionnalités)                    |  |  |  |   |  | CDB, SNB, stratégie nationale pour la création et la gestion d'aires marines protégées (SN AMP), Grenelle de la mer, DHFF   | charte des espaces côtiers bretons, plan de gestion du PNMI   |  |  |
| D2  | Non perturbation des écosystèmes par les espèces introduites par l'homme   | Limiter l'introduction accidentelle et la dissémination d'espèces non indigènes  |  | D1, D3, D4, D9   | Partie 2 - II. 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infra-littoral, 7. peuplements démersaux, 8. peuplements ichtyologiques pélagiques, 12. espèces introduites  | partie 3 - VIII. espèces non indigènes        | transport maritime et ports, Défense, coûts liés aux impacts des espèces non indigènes invasives   | SNB, CDB, Grenelle 1, Grenelle de la mer, convention ballast water management de l'OMI- convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires du 13 fev 2004 *Règlement CE 853/200 code de l'environnement  | SDAGE LB (O10B- eaux de ballast)  |  |  |
|   |  | Maitriser l'introduction volontaire d'espèces non indigènes (en vue de l'élevage) dans le respect de l'équilibre des écosystèmes |  |  |  |   |  | DHFF, règlement (CE) 708/2007, Grenelle de la mer   | évaluation des risques environnementaux avant l'introduction,   |  |  |
|   |  | Réduire les impacts des espèces non indigènes invasives, si possible et pertinent  |  |  |  |   |  |   |   |  |  |
| D3  | Exploitation des espèces dans le respect de l'équilibre des écosystèmes - garantir une pêche durable respectueuse de l'équilibre de l'écosystème |  | Préserver les stocks en bon état   | D1 (captures accessoires), D2, D4 (le D3 comme un traceur - Cf valorisation de la pêche pro: ) | Partie 2 - II. 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infra-littoral, 5. Biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux, 8. populations ichtyologiques pélagiques | Partie 3 - IX. extraction sélective d'espèces | pêche professionnelle, coûts liés à la dégradation des ressources biologiques exploitées: cas des ressources halieutiques et conchylicoles | SNB, CDB, Grenelle 1, Grenelle 2, Grenelle de la mer, Politique Commune de la Pêche (PCP), Convention OSPAR, décret n°2012-103 du 27 janvier 2012, SN AMP, Règlements (CE) 2371/2002, 1342/2008, 676/2007, 2347/2002, 1954/2003, 811/2004, 1100/2007, 1124/2009, 1225/2010, 716/2011, 1256/2011, 5/2012, 43/2012, 44/2012, 812/2004, 894/1997, 1185/2003, 850/98, 1300/2008, 388/2006, 2166/2005, 302/2009, 509/2007, 1967/2006, 579/2011, 2056/2001, 494/2002, 517/2008, décret n° 90-94 du 25 janvier 1990, arrêté du 15 juillet 2010; thon rouge: arrêté du 11 février 2011, arrêté du 9 mai 2011, arrêté du 17 février 2012 | plan de gestion PNMI  |  |  |
|   |  |  | Améliorer l'état des stocks en mauvais état en vue de l'atteinte du bon état   |  |  |   |  |   |   |  |  |
|   |  |  | Maintenir ou atteindre le bon état des stocks exploités - dans le cadre d'une approche écosystémique des pêches / du respect des écosystèmes |  |  |   |  |   |   | Permettre la reconstitution des stocks des espèces en très mauvais état en vue de l'atteinte du bon état |  |

| Descripteurs du BEE auxquels l'OE contribue | Enjeux écologiques auxquels l'objectif répond   | Objectif général  | Objectif particulier | Autres descripteurs auxquels l'OE contribue | Caractéristiques du milieu marin et/ou impacts concernés  |   |   | Politique existante en lien avec l'OE   |  |   |
|---|---|---|----------------------|---|---|---|---|---|--|---|
|   |   |   |                      |   | EI (EE, PI):<br>indiquer quel(s) item(s) de l'évaluation initiale est (sont) concerné(s)  |   |   | National et supra national  | SRM  |   |
| Di  |   |   |                      |   | EE  | PI  | AES   |   |  |   |
| D4  | Maintien du bon fonctionnement du réseau trophique  | Préserver la structure et le fonctionnement du réseau trophique   |                      | D1, D2, D3, D6, D7                          | Partie 2 - I. description des différents biotopes, II. caractéristiques biologiques et biocénoses   | tous les items  |   | pêche professionnelle   | Directive Cadre sur l'Eau (DCE), DHFF, Directive Oiseaux (DO), Grenelle de la mer, Plan de gestion des poissons migrateurs LB (PLAGEPOMI), Grenelle 1, plan de gestion de l'anguille | SDAGE LB (9A1, 9C1, 09B)  |
| D5  | Réduction significative de l'eutrophisation des eaux marines. Préservation des milieux et maintien de leurs fonctionnalités via la réduction du phénomène d'eutrophisation/ limitation des proliférations d'algues. | Préserver les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation   |                      | D1, D3, D4, D6, D7, D8, D9                  | Partie 1 - II. 3. répartition spatio-temporelle des nutriments, 4. répartition spatio-temporelle de la chlorophylle<br>Partie 2 - II. 1. communautés du phytoplancton, 2. communautés du zooplancton, 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux, 8. populations ichtyologiques pélagiques  |   | Partie 2 - VI. enrichissement par des nutriments et de la matière organique | coûts liés à l'eutrophisation   | DCE  |   |
| D6  | Garantie du bon fonctionnement des écosystèmes au regard des pressions physiques induites par les activités humaines  | Réduire les impacts sur les fonds marins affectant l'état et le fonctionnement des écosystèmes<br>Préserver les habitats benthiques, notamment ceux ayant un rôle clé dans l'écosystème |                      | D1, D3, D4, D7, D8, D10                     | Partie 1 - I. 4. bathymétrie des fonds marins, 5. nature des fonds marins<br>Partie 2 - I. 1. distribution des biotopes principaux des fonds marins<br>Partie 2 - II. 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux  |   |   | câbles sous-marins, pêche professionnelle, Défense, coûts liés à la perte de biodiversité et d'intégrité des fonds marins, coûts liés à l'introduction d'énergie dans le milieu et à des modifications du régime hydrologique | SNB, Grenelle de la Mer, Grenelle 1<br>SNB, Grenelle de la Mer   | SDAGE LB (D10H1, D10H2, D10B1, D10B2) schéma de référence des dragages du Finistère, plan de gestion PNMI |
| D7  | Garantie du bon fonctionnement des écosystèmes au regard des modifications hydrographiques permanentes susceptibles de résulter des activités humaines  | Préserver les zones peu ou pas impactées par une modification permanente des processus hydrographiques notamment celles accueillant des habitats ayant un rôle clé dans l'écosystème    |                      | D1, D3, D4, D6, D10                         | Partie 1 - I. 1. climatologie marine, 2. courantologie, 3. exposition aux vagues, 6. régime de la température et de la salinité, 7. turbidité<br>Partie 2 - I. 2. distribution des biotopes principaux de la colonne d'eau<br>Partie 2 - II. 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux, 8. populations ichtyologiques pélagiques | Partie 1 - I. pertes et dommages physiques; III. interférences avec des processus hydrologiques |   |   | CBD  | SDAGE LB (07A,07B)  |

| Descripteurs du BEE auxquels l'OE contribue | Enjeux écologiques auxquels l'objectif répond  | Objectif général   | Objectif particulier  | Autres descripteurs auxquels l'OE contribue | Caractéristiques du milieu marin et/ou impacts concernés  |   |   | Politique existante en lien avec l'OE   |   |
|---|--|--|---|---|---|---|---|---|---|
|   |  |  |   |   | EI (EE, PI):<br>indiquer quel(s) item(s) de l'évaluation initiale est (sont) concerné(s)  |   |   | National et supra national  | SRM   |
| Di  |  |  |   |   | EE  | PI  | AES   |   |   |
| D8  | Maintien des effets biologiques des contaminants dans des limites acceptables permettant d'éviter tout impact significatif sur l'environnement marin. Baisse des concentrations des contaminants permettant d'éliminer tout risque pour le milieu marin et d'assurer l'absence d'effets biologiques et physiques significatifs | Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient chroniques ou accidentels   | <p>Limiter les transferts des contaminants vers et au sein du milieu marin</p> <p>Réduire ou supprimer les apports de contaminants à la source</p>  | D1, D3, D4, D6, D9                          | Partie 1 - II. 5. Substances chimiques problématiques, 6. questions sanitaires<br>Partie 2 - II. 1. Communautés du phytoplancton, 2. communautés du zooplancton, 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux, 8. populations ichtyologiques pélagiques, 9. mammifères marins | Partie 2 - IV. substances chimiques   | transport maritime et ports, coûts liés aux marées noires et rejets illicites d'hydrocarbure        | SNB, DCE, Grenelle 1, Grenelle de la mer, convention antifouling system, directive 2002/62/CE, 2008/105/CE, Grenelle 2, Convention OSPAR, Convention MARPOL, code de l'environnement, réglementation communautaire relative à la sécurité maritime                                      | SDAGE AG (B2, B9 à B20, B45, B51, B25, B27-29, B31, B33, B36, F20)<br>SDAGE LB (D5B1 à 3, D5C1, D4A1, D4A2, O4B, O4C, 10B1à3, O6G, O5A), charte conchylicole du Morbihan, SMVM du Morbihan, schéma de référence des dragages du Morbihan et celui du Finistère, charte des espaces côtiers bretons, arrêté préfectoral n° 20/DML/CM/2010 du 02/01/2011 portant schéma des structures des exploitations de cultures marines dans le département 85, Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain 2007-2020, SDTVP (CG33, 2006), DOCOB Marais poitevin (2003), DOCOB Marais et falaises des coteaux de Gironde (2006), Plan de gestion RNN Aiguillon (2003), SMVM bassin d'Arcachon, SCOT Ile de Ré |
| D9  | Maintien des niveaux de contamination des produits de la mer destinés à la consommation humaine directe en deça des seuils fixés par les normes sanitaires en vigueur  | <p>Améliorer la qualité microbiologique des eaux, pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine</p> <p>Améliorer la qualité chimique des eaux, pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine</p> | <p>Réduire les rejets ponctuels pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine</p> <p>Réduire les rejets diffus pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine</p> <p>Réduire les rejets ponctuels pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine</p> <p>Réduire les rejets diffus pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine</p> | D1, D3, D4, D6, D8                          | Partie 1 - II. 5. Substances chimiques problématiques, 6. questions sanitaires<br>Partie 2 - II. 1. Communautés du phytoplancton, 2. communautés du zooplancton, 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux, 8. populations ichtyologiques pélagiques, 9. mammifères marins | Partie 2 - IV. substances chimiques<br>Partie 3 - VII. Organismes pathogènes microbiens | transport maritime et ports, pêche professionnelle, coûts liés aux organismes pathogènes microbiens | SNB, DCE, DERU, directive 2006/7/CE qualité des eaux de baignade, engagements grenelle 99 et 129, R(CE) 33/2007, R(CE) 2073/2004, R(CE) 2073/2005, R(CE) 2073/2006, R(CE) 1881/2006, R(CE) 583/2004 R(CE) 2073/2005, R(CE) 1181/2006, R(CE) 1881/2006, R(CE) 2073/2005, R(CE) 1259/2011 | SDAGE LB (3D1 à 4, 6F1, 6F2, 10D1, O3C, O10C, O10E), schéma de référence des dragages du Finistère  |
|   |  | Réduire à la source les quantités de déchet en mer et sur le littoral  |   |   |   |   |   | SNB, Grenelle de la mer, directive 2000/59/CE, Grenelle 2, code des ports maritimes, convention antifouling system, convention MARPOL   |   |

| Descripteurs du BEE auxquels l'OE contribue | Enjeux écologiques auxquels l'objectif répond                                   | Objectif général   | Objectif particulier   | Autres descripteurs auxquels l'OE contribue | Caractéristiques du milieu marin et/ou impacts concernés  |  |   | Politique existante en lien avec l'OE |  |
|---|---|--|--|---|---|--|---|---------------------------------------|--|
|   |   |  |  |   | <i>EI (EE, PI):<br/>indiquer quel(s) item(s) de l'évaluation initiale est (sont) concerné(s)</i>  |  |   | National et supra national            | SRM  |
| <i>Di</i>                                   |   |  |  |   | <i>EE</i>   | <i>PI</i>  | <i>AES</i>  |                                       |  |
| D10   | Réduction des dommages liés aux déchets   | Réduire significativement la quantité de déchets présents dans le milieu marin   | en particulier sur les zones de fortes accumulations   | D1, D3, D4, D6, D8, D9                      | Partie 2 - II. 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infra-littoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 9. mammifères marins, 10. reptiles marins, 11. oiseaux marins | Partie 1 - II. 2. Déchets marins   | coûts liés aux déchets marins   | SNB, Grenelle de la Mer               |  |
|   |   | Réduire les impacts des déchets sur les espèces et les habitats  |  |   |   |  |   |                                       |  |
| D11   | Limitation de la perturbation des espèces par l'introduction de sources sonores | Limiter les pressions qui impactent les capacités de détection et de communication acoustiques des espèces                     | Limiter les émissions impulsives à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces        | D1, D3, D4, D6                              | Partie 2 - II. 9. mammifères marins, 11. oiseaux marins   | Partie 1 - II. 6. Perturbations sonores sous-marines d'origine anthropique | transports maritimes et ports, activités parapétrolières et parazières off-shore, pêche professionnelle, coûts liés à l'introduction d'énergie dans le milieu et à des modifications du régime hydrographique | SNB, Grenelle de la mer               | charte travaux sous marins + essais de matériel (voir marine Toulon - Pelagos) |
|   |   | Préserver les habitats fonctionnels des perturbations sonores ayant un impact significatif sur les espèces qui les fréquentent | Adapter les pressions / les émissions sous marines aux exigences de vie et de reproduction de la faune |   |   |  |   |                                       |  |